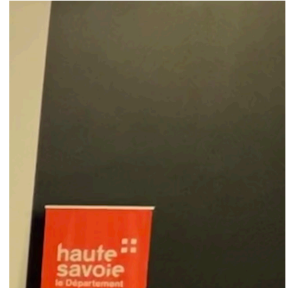
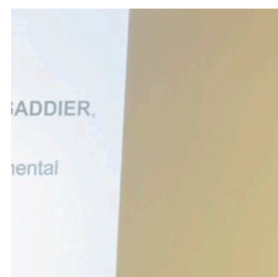




Ouverture par Monsieur Martin GADDIER,
Président du Conseil départemental



N°2 avril 2024

Bulletin de liaison

Bulletin de liaison des membres CGT des CDCA



Edito

Nous le savons toutes et tous le progrès social est le grand absent des politiques du gouvernement Macron.
Pour exemple la loi grand âge est renvoyée aux calendes grecques.
Après avoir reporté le projet de «loi bien vieillir» le gouvernement veut faire payer les familles .
L'objectif est de remplacer l' APA (Allocation personnalisée d'Autonomie) par une allocation universelle et solidaire , en clair les résidents des Ehpads devraient être mis à contribution.
Tous les feux concernant le médico-social sont au rouge, la Fédération Hospitalière de France alerte sur le niveau insuffisant du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2024 ,elle a confirmé dans une nouvelle enquête les difficultés financières des EHPAD publics concernant l'année dernière. Ce sont plus des trois quarts des Ehpads publics déficitaires en 2022.
Cela confirme sans doute l'ambition du gouvernement déjà annoncée d'accélérer le maintien à domicile des personnes âgées, avec toutes les conséquences non anticipées du secteur , notamment sur la professionnalisation des personnels et de leurs rémunérations.
Au regard de la pauvreté des politiques sociales de l'exécutif, l'utilité de notre place dans le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie se confirme. Elle est incontournable pour porter les besoins revendicatifs de la CGT dévolus aux attentes des populations de retraité.es. Cela participe à faire vivre la démocratie au sein d'un pays qui en manque cruellement depuis de nombreuses années.
Un des enjeux de notre efficacité, c'est le travailler ensemble, savoir partager les expériences , les idées communes, se coordonner, se désoler d'un mandat exigeant et chargé de complexité.
Les rencontres des mandaté.es CDCA, soit au niveau régional ou au niveau national, doivent permettre la mise en œuvre d'une réelle visibilité de ce mandat au sein de la cgt. Les enjeux sociaux du «bien vivre pour bien vieillir» ne peuvent pas être dédiés aux seuls retraité.s de notre organisation.
Ensemble , prenons rendez-vous pour 2024, à nos agendas

Martine Leblond
Animatrice collectif «Territoires/CDCA» Membre de la CE de l'UCR



AU SOMMAIRE

- Page 1 : Edito
- Page 2 : Perte d'autonomie : Quoi de neuf ?
- Page 3 et 4 : Feuille de route du collectif Territoires/CDCA
- Page 5 : Echos des CDCA
- Page 6: Infos diverses

LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE MERITENT MIEUX QU'UNE LOI « BIEN VIEILLIR » AU RABAIS

La proposition de loi « portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie » dite loi « bien vieillir » a été adoptée définitivement par le Parlement le 27 mars 2024, après un long cheminement parlementaire, à la suite d'un compromis trouvé en CMP (Commission Mixte Parlementaire).

Le texte de loi, s'il contient quelques avancées minimales, est très loin des attentes et ne règle rien vis-à-vis des enjeux autour du grand âge.

Principales mesures adoptées :

- Extension de l'utilisation des registres nominatifs « canicule » tenus par les maires contre l'isolement social en y intégrant les données strictement personnelles relatives aux bénéficiaires de l'APA
- Droit de visite des proches en établissements.
- Nouveau circuit de recueil et des signalements de maltraitance géré par les ARS.
- Instauration d'une carte professionnelle pour les professionnels intervenant au domicile des personnes âgées.
- Expérimentation d'une rémunération au forfait pour le secteur de l'aide à domicile.
- Un service public départemental de l'autonomie (SPDA) est créé dans les territoires.

Cette dernière mesure, si elle paraît alléchante, est en totale contradiction avec l'exigence d'un grand service public NATIONAL que porte la CGT, intégrant les EHPAD et les services d'aide à domicile, avec la création de 300 000 emplois (200 000 pour les EHPADs et 100 000 dans le secteur d'aide à domicile).

Le SPDA ne pourra qu'amener des différences de prise en charge suivant les départements.

- Enfin la loi entérine la tenue d'une « conférence nationale de l'autonomie » qui se réunirait au moins tous les trois ans afin de définir les orientations et de débattre des moyens de la politique de prévention de la perte d'autonomie.

Nous sommes très loin des promesses faites par le Président de la République et son premier ministre, au congrès de la mutualité française en 2018, d'engager une loi sociétale pour le grand âge avec les moyens financiers et structurels à la hauteur des enjeux.

10 à 15 Mds € par an sont nécessaires pour répondre aux enjeux du grand âge et de la perte d'autonomie.

Cette loi de programmation annoncée, puis reportée, est plus que jamais d'actualité pour mettre fin à la marchandisation de la santé et de l'aide à l'autonomie.

La CGT a des propositions offensives à intégrer dans cette future loi :

- Le droit à l'autonomie doit être intégré dans la branche maladie de la Sécurité Sociale avec un financement par les cotisations sociales et non par l'impôt et la CSG comme c'est le cas avec la branche autonomie gérée par la CNSA.
- Mettre en place un grand service public de l'autonomie avec 300 000 embauches et des personnels formés, qualifiés, reconnus et correctement rémunérés.
- Augmenter le coût horaire des services à domicile à 25 € minimum par mois et la prise en compte de tous les déplacements voiture des personnels. Intégrer les organisations de retraités dans les conférences départementales des financeurs.
- Permettre une meilleure représentation des Organisations Syndicales des retraités dans les CDCA avec une prise en compte de leurs frais occasionnés.
- Sortir les EHPAD du système marchand pour les intégrer dans le service public.

La perte d'autonomie est un fait de société et nécessite une prise en charge collective, solidaire et réelle. L'évolution de l'espérance de vie et le vieillissement de la population nous obligent collectivement à repenser les contours de l'aide à l'autonomie.

A partir d'une analyse de la situation actuelle et des besoins des personnes, la CGT propose de construire un nouvel avenir pour l'aide à l'autonomie, ambitieux, réaliste et nécessaire.

Autant de propositions qui s'inscrivent dans notre projet d'une Sécurité Sociale intégrale.

Daniel BLACHE



Feuille de route du collectif « Territoires/CDCA/CMCA » de l'UCR

Comme son nom l'indique le collectif « Territoires/CDCA/CMCA » de l'UCR, travaille sur 2 problématiques importantes et liées entre elles :

- Notre activité revendicative sur les territoires
- Le travail des membres CGT retraité.es dans les CDCA/CMCA.

Si sur le second point, l'activité ne date que de 2016, date de la création des CDCA par la loi ASVP (Adaptation de la Société au Vieillessement de la Population Française), l'activité revendicative sur les territoires est depuis longtemps une préoccupation de l'UCR et d'un grand nombre d'USR.

Les problèmes que rencontrent les retraité.es, problèmes qui ne font que s'aggraver du fait des politiques menées depuis des décennies, nécessitent de développer un véritable travail dans chaque territoire.

Comme le souligne le document d'orientation adopté à notre 12ème congrès :

« Les lois successives de détricotage » de nos territoires, lois NOTRe, Maptam, puis la 3DS qui ouvrent des possibilités nouvelles de fragmenter la République et d'aggraver les disparités territoriales et l'accès à l'égalité des droits, ont profondément modifié nos institutions et se sont mises à l'œuvre de façon discrète dans tous les secteurs (santé, transport, logement, énergie, autonomie, etc.). »

Une appropriation collective des enjeux territoriaux est nécessaire entre toutes les organisations de retraité.es CGT.

Les territoires se sont construits par les aspirations des citoyen.es, les luttes.

Pour la CGT, une réponse adaptée à la singularité de chaque territoire ne peut se faire que dans le cadre qui prône la complémentarité, et non la mise en concurrence influencée par les politiques européennes mises en œuvre par l'État. Si les territoires doivent devenir encore plus des « lieux à bâtir », des lieux de vie, cela doit s'accompagner de la démocratie avec les lieux de pouvoir et donc de l'intervention citoyenne et syndicale.

Ceci renforce la nécessité, pour notre organisation, d'être en ordre de marche sur toutes les échelles,

professionnelles et territoriales, pour prendre en compte les réalités locales et tisser des solidarités afin de renforcer la place des services publics.

Les moyens d'interventions sont multiples, nos mobilisations interprofessionnelles, la visibilité des retraité.es dans le cadre de leurs diverses manifestations sur les enjeux de société, sont autant de points d'appui pour se faire entendre.

Il s'agit pour nos structures, UFR, USR, d'être porteuses d'expressions revendicatives sous toutes les formes, dans les endroits et vers les interlocuteur.trices qu'elles jugeront les plus utiles. Notre campagne : « Oui, à la retraite, nous avons des revendications, construisons ensemble notre cahier revendicatif en territoire », trouve toute sa pertinence pour mener les convergences avec les actifs.ves, les fédérations et les unions départementales.

La question, aujourd'hui, est de ne pas se laisser imposer le plan du libéralisme, impulsé par les stratégies européennes, mais de construire des actions sur les lieux de vie afin de mettre en campagne tous.tes les acteur.trices de l'UCR-CGT.



Concernant l'activité sur les territoires

Dans de très nombreux territoires, à l'initiative de nos USR, en lien parfois avec les structures professionnelles de la CGT, des choses se font sur différentes questions :

- Accès aux soins : Création de centres de santé, défense des hôpitaux, actions contre le paiement des parkings des hôpitaux, etc...
- Transports : développement des transports en commun sur l'ensemble d'un territoire, tarification, accessibilité, etc...
- Perte d'autonomie : Défense des EHPAD, création d'Ehpad public, services d'aide à domicile. La situation alarmante d'un grand nombre d'Ehpad, privé ou public, de services d'aide à domicile, entraîne une certaine forme de maltraitance.
- Services Publics : luttes pour le maintien ou/et contre la privatisation, accessibilité, coûts, etc...

Le collectif « territoires/CDCA/CMCA » propose de travailler à :

- Un recensement des initiatives prises dans les territoires en examinant comment elles se construisent, comment et avec qui elles se développent, sur quoi elles débouchent. Un partage d'expériences ne peut être que bénéfique pour tout le monde.

- Aider à la construction de cahiers revendicatifs locaux à partir des besoins exprimés par les retraités.

- Réfléchir à travailler des propositions sur un certain nombre de questions pour aider nos organisations dans leur activité : questions environnementales, questions de la qualité de l'agriculture et de l'alimentation, Télémédecine, logement, etc...

- Développer des débats sur les questions de démocratie dans les territoires et sur les compétences des différentes collectivités territoriales afin de favoriser l'intervention au bon endroit.

Sur les CDCA/CMCA

Depuis leur mise en place en 2016, de nombreuses initiatives ont été prises par le collectif :

- Réunion nationale des membres des CDCA avec 122 participants le 19 octobre 2017.

- Tenue de 7 réunions régionales des membres retraités CGT fin 2018, début 2019.

- Mise en place d'un stage de formation des membres des CDCA. 2 sessions tests ont eu lieu, en Ile de France et à Strasbourg, une autre a été reportée du fait du Covid.

- Création d'un bulletin de liaison des membres retraités des CDCA, dont le 1er numéro a été mis à

disposition lors du congrès de l'UCR.

Avec une meilleure prise en compte de cette question des CDCA par la confédération et, quelquefois par l'UCR, nous aurions sûrement réussi à aller plus vite.

Le CDCA est le seul lieu institutionnel ou les retraités peuvent exprimer leurs revendications. Nous devons être plus offensif pour faire évoluer leur rôle, leurs compétences, leur fonctionnement.

Nous proposons de poursuivre notre activité dans ce sens avec :

- En terme de communication : la poursuite du bulletin de liaison trimestriel en direction des membres retraités des CDCA/CMCA.

- Retravailler le listing des membres des CDCA en insistant sur la nécessité de sa mise à jour régulière.

- Le suivi de l'activité des CDCA/CMCA, notamment avec la proposition de réunion régionale ou nationale 1 fois par an.

- Le travail avec l'intersyndicale (groupe des 9) pour interpellier le ministre sur la mise en place d'une loi « Grand âge » et le président des départements de France sur le fonctionnement des CDCA/CMCA

- La poursuite de la mise en place de la formation, l'objectif étant de tenir 2 ou 3 stages par an dans les territoires.

Voici les propositions du collectif « Territoires/CDCA/CMCA » pour son activité des prochains mois.



Echos des CDCA

Des camarades nous ont fait part des initiatives prises dans leur CDCA. Cela montre que même si la CGT n'a que 3 titulaires dans le CDCA, nous sommes capables de faire bouger les choses et d'entraîner d'autres avec nous.

CDCA de Charente-Maritime.



De lourdes menaces pesaient sur l'Ehpad public de St Martin de Ré avec la suppression de 34 lits et la fermeture de l'unité Alzheimer et ses 24 lits.

Les membres CGT, FO, FSU et FGR/FP du CDCA ont proposé un vœu demandant le maintien de l'ensemble des lits. Ce vœu a été voté à l'unanimité du CDCA.

Depuis l'ARS est revenu sur sa décision, la plupart des lits sont sauvés et l'Ehpad devrait même se développer.

Cela montre, qu'avec la mobilisation des personnels, des populations et l'intervention au CDCA, il est possible de faire bouger les choses.

D'autres nous font part des difficultés rencontrées pour exercer leur mandat

CDCA de l'Aude

Mail d'un camarade, membre du CDCA

Pour pouvoir animer et être crédible dans les débats, insérer les propositions CGT dans les avis et recommandations, en revenant au local, en évitant trop de postures et généralités, il faut faire un travail personnel considérable et chercher des infos partout, pour analyser les textes et rapports sur l'autonomie, PA et PH, les projets, la littérature de l'ARS, les schémas départementaux etc.

En effet on ne peut ni être formés par l'institution départementale, ni s'en tenir aux présentations faites lors des commissions. Il faut sa propre lecture militante pour les débats. De plus la lecture des documents qui nous sont transmis par voie électronique prend du temps, vu leur volume.

Un exemple : extrait d'une déclaration des Neufs sur le PRS Occitanie pour lequel nous avons proposé un avis défavorable en septembre 2023, voté par 39 voix 1 abstention 3 contre.

« C'est ainsi que nous avons découvert les différents documents qui le composent :

- Un cadre d'orientation stratégique de 66 pages prévu pour une durée de 10 ans
- Un programme régional d'accès à la prévention et aux soins de 60 pages prévu pour une durée de 5 ans.
- Un schéma territorial départemental qui fixe les priorités de santé pour chacun des 13 départements de l'Occitanie pour une durée de 5 ans, celui de l'Aude comportant 74 pages.
- Un Schéma régional de santé unique de 432 pages prévu pour une durée de 5 ans.

632 pages auxquelles il faut ajouter les 820 pages des schémas territoriaux des 12 autres départements de la région Occitanie soit au total un document global dépassant le millier de pages, 1452 exactement ».

Pour ma part j'ai lu les 632 pages... Notre déclaration que j'ai écrite faisait 8 pages. Plus un projet



Vous aussi vous voulez témoigner de votre activité, n'hésitez pas. Envoyez-nous un mail à:

Martine Leblond : martina.leblond@wanadoo.fr

Guy Silvestri : guy.silvestri@gmail.com

Le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie : fonctionnement et missions

En tant qu'instance de démocratie participative, le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) a pour rôle d'assurer la participation des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à l'élaboration et au suivi des politiques publiques qui les concernent, en concertation avec les représentants institutionnels et les professionnels du secteur du vieillissement et du handicap du territoire. (1) Créé par la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), en remplacement du comité départemental des retraités et des personnes âgées (CODERPA) et du conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH), le CDCA s'inscrit dans la volonté de favoriser la transversalité au sein des politiques de l'autonomie. Présidé par le président du conseil départemental, le CDCA associe l'ensemble des acteurs concernés par les politiques de l'autonomie et notamment l'agence régionale de santé (ARS), l'agence nationale de l'habitat (ANAH), la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), le rectorat, l'assurance maladie, les caisses de retraite, la mutualité, les associations d'usagers, les organisations syndicales, les représentants des organismes gestionnaires...

Comme le souligne donc la loi « Adaptation de la Société

au Vieillessement de la Population » de décembre 2015, les CDCA ont pour mission : « **Assurer la participation des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à l'élaboration et au suivi des politiques publiques qui les concernent** ». Pour répondre à cet objectif, le CDCA ne peut pas être qu'une chambre d'enregistrement des décisions soumises par le Conseil départemental.

Nous devons réfléchir sur comment faire vivre cette dimension de démocratie participative, même si celle-ci n'est pas la panacée.

Il s'agit, à notre avis, d'une dimension essentielle de notre activité dans les CDCA qui devrait permettre de donner un autre contenu à leurs travaux. Il faut bien reconnaître qu'actuellement cette mission est complètement absente des débats et décisions.

Nous vous proposons qu'une prochaine réunion du collectif Territoires/CDCA de l'UCR travaille cette question, fasse des propositions et que nous en débattions lors des réunions interrégionales que nous projetons d'organiser fin 2024, début 2025. Si vous avez des remarques et des propositions à faire, n'hésitez pas à nous les adresser. **Redonner son rôle démocratique aux CDCA, pour agir avec et pour les retraité.es, tel est notre objectif.**

Guy Silvestri

(1) *Dossier technique de la CNSA*

La formation : un outil pour l'accomplissement du mandat.

Il y a maintenant plusieurs années que nous travaillons, au niveau de l'UCR, sur la réalisation d'un stage de formation des membres des CDCA.

2 expérimentations ont déjà eu lieu, pour la région Alsace et pour la région Ile de France. Une autre a été annulée pour la région Occitanie à cause de la Covid.

De ce fait le stage n'est toujours pas validé par la Formation Syndicale confédérale.

Ce stage, conçu en 2018, a besoin d'une réactualisation et nous sommes en train d'y travailler.

Il est prévu sur 2 jours, et pour avoir un nombre suffisant de stagiaires le niveau régional nous paraît le plus adéquat.

Le contenu proposé est le suivant :

- 1er jour : La loi ASVP et les aspects techniques et

pratiques des CDCA

- 2ème jour : Comment à partir de la réalité des territoires, de leurs compétences, de l'activité que nous y menons, pouvons nous travailler à assurer la participation des retraité.es aux décisions qui les concernent.

Ce stage sera disponible début septembre et nous souhaiterions pouvoir tenir 1 ou 2 sessions d'ici la fin 2024.

Là encore faites nous part de vos propositions pour la réalisation de ces stages.

Martine Leblond : martina.leblond@wanadoo.fr

Guy Silvestri : guy.silvestri@gmail.com

Votre avis nous intéresse

Afin d'améliorer notre activité sur la question des CDCA, nous avons travaillé une « Consultation des membres retraité.es des CDCA ». Y répondre ne vous prendra que quelques minutes. Pour le faire, il suffit d'aller sur :

bit.ly/4cHSYtr